

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEDOC ATLANTIQUE**
Siège :
**9 rue du Maréchal d'Ornano
33780 SOULAC-SUR-MER**
☎ 05.56.73.29.26

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 7 AVRIL 2022
D07042022/62**

PRESIDENT

Xavier PINTAT

ETAIENT PRESENTS :
Membres titulaires :

Patrick MEIFFREN, Florence LEGRAND, Jean-Marc SIGNORET, Christian BOURA, Laurent PEYRONDET, Yves BARREAU, Véronique CHAMBAUD, Jean-Pierre DUBERNET, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON, Jean-Luc PIQUEMAL, Catherine GIANNORSI, Stéphane MARGALEF, Karine FORGERON, Christian BOURNIGAL, Patrick BURAN, Pascale COLMET MARZAT, Hervé CAZENAVE, Alexia BACQUEY, Jean-Yves MAS, Chantal PARISE, Dominique PATRAS, Bernard LOMBRAIL, Marie-Dominique DUBOURG, Tony TRIJOLET, Christine GRASS.

ETAIENT REPRESENTES :

Catherine ROBINEAU (pouvoir à Patrick MEIFFREN),
Frédéric QUILLET (pouvoir à Florence LEGRAND),
Adrien DEBEVER (pouvoir à Laurent PEYRONDET),
Marie-Hélène GIRAL (pouvoir à Jean-Pierre DUBERNET),
Evelyne MOULIN (pouvoir à Xavier PINTAT),
Jean-Marie BERTET (pouvoir à Tony TRIJOLET),
Jacques BIDLALUN (pouvoir à Christine GRASS)

ETAIENT ABSENTS :

Thierry DESPREZ

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Jean-Marie REVAILLER
Valérie DA COSTA OLIVERA
Liliane DUBOIS

Membres suppléants remplaçants
un membre titulaire
Membres suppléants

SECRETAIRE DE SEANCE :

Catherine GIANNORSI

Objet : ENFANCE-JEUNESSE MSA CONVENTION « GRANDIR EN MILIEU RURAL »

Rapporteur : Véronique CHAMBAUD

Vote : UNANIMITE

Dans le cadre de l'évolution des dispositifs contractuels de la CAF, Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) qui deviennent des Convention de Territoire Globales (CTG), la MSA propose une nouvelle offre enfance jeunesse intitulée « Grandir en Milieu Rural » (GMR). Cette offre est déployée par la MSA de la Gironde sur des territoires repérés comme prioritaires, dont une partie de notre territoire Médocain.

Cette offre a pour objectif d'accompagner les acteurs locaux à répondre aux besoins des jeunes de 0 à 25 ans et de leurs parents sur les territoires ruraux sur les 5 thématiques suivantes : petite enfance, loisirs/vacances, parentalité, mobilité et numérique.

Aussi, afin de pouvoir solliciter des fonds permettant de déployer des projets spécifiques en lien avec ces 5 thématiques, et également percevoir des dotations exceptionnelles au titre de l'arrêt du CEJ pour les années 2022 et 2023, il est nécessaire de signer une convention de financement pour la période 2021 - 2025.



Il est donc demandé au Conseil Communautaire :
D'autoriser le Président à signer ladite convention,
D'autoriser le Président à solliciter des financements dans le cadre de « Grandir en Milieu Rural » sur toute la durée de la convention

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- APRÈS en avoir pris connaissance
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 24 mars 2022, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- VU le projet de convention de la MSA,
- OUI l'exposé du rapporteur,

DÉCIDE :

- D'autoriser le Président à signer ladite convention,
- D'autoriser le Président à solliciter des financements dans le cadre de « Grandir en Milieu Rural » sur toute la durée de la convention

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 34

Vote : Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT À SOULAC SUR MER, le 07 AVRIL 2022



LE PRÉSIDENT,

Xavier **PINTAT**

Maire de Soulac-sur-Mer
Membre Honoraire du Parlement